

INCIDENCE DU RECOURS DES TIERS-PAYEURS EN DROIT DE LA RÉPARATION DU DOMMAGE CORPOREL

RÈGLES DE RECOURS ET D'IMPUTATION/MISE EN PRATIQUE

L'une des spécificités du dommage corporel est que la victime est susceptible de recevoir diverses prestations de la part d'organismes privés ou publics (les tiers-payeurs), indépendamment de l'indemnisation due par le responsable de son dommage. Dans le respect du principe de réparation intégrale, le recours de ces tiers-payeurs sur la dette de réparation due par le responsable est organisé par la loi et la jurisprudence selon des règles qui ont parfois du mal à être appréhendées. Cette formation se propose de présenter l'ensemble de ces règles, dans leur actualité, avant de les mettre en pratique à travers différentes situations et notamment avec ou sans partage de responsabilité.

OBJECTIFS

Connaître et actualiser les règles et modalités de recours des tiers-payeurs.
Mettre en œuvre le recours et les modalités de recours des tiers-payeurs à travers des exercices pratiques.

COMPÉTENCES VISÉES

- ▶ Mise à jour des connaissances dans le domaine traité.
- ▶ Savoir identifier les prestations des tiers-payeurs ouvrant droit à recours.
- ▶ Savoir imputer les prestations des tiers-payeurs sur le montant de la réparation dû à la victime.
- ▶ Savoir appliquer le droit de préférence de la victime en cas de partage de responsabilité.

PUBLIC

- ▶ Avocats
- ▶ Magistrats
- ▶ Juristes d'entreprise (assurances, entreprises publiques, entreprises privées, fonds d'indemnisation ou de garantie)
- ▶ Salariés de caisses primaires d'assurances maladie (CPAM) ou de mutuelles

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Anne Guégan, maître de conférences à l'École de Droit de la Sorbonne, directrice du diplôme d'université Droit de la réparation du dommage corporel et codirectrice du master 2 Risques médicaux et responsabilités de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Benoît Mornet, magistrat conseiller à la Cour de cassation, ancien maître de conférences à l'École nationale de la magistrature.

PROGRAMME

JOUR 1

Les règles organisant le recours et les modalités de recours des tiers-payeurs

- ▶ Prestations ouvrant droit à recours subrogatoire
- ▶ Prestations n'ouvrant pas droit à recours subrogatoire
- ▶ Règles d'imputation des prestations versées par les tiers payeurs
- ▶ Incidence d'un partage de responsabilité et droit de préférence de la victime

JOUR 2

Mise en pratique des règles de recours des tiers-payeurs avec et sans droit de préférence de la victime

- ▶ À partir de différents cas pratiques, les stagiaires appliqueront individuellement et par petits groupes les règles de recours et d'imputation, ainsi que celles du droit de préférence de la victime.



DURÉE

2 jours (14h)

TARIFS

1 250 € nets de taxe

DATES

31 mars et 1er avril 2022

CONTACT

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Pour plus de renseignements
(inscription, formation
en intra-entreprise...) :

Tél : 01 53 55 27 69 / 01 53 55 27 05
formations-courtes-fcps@univ-paris1.fr



Le service Formation continue Panthéon-Sorbonne a obtenu la certification qualité de services FCU (formation continue à l'université) délivrée par le Bureau Veritas (nov. 2019).